



RELEVÉ DE DÉCISION DU CONSEIL DE QUARTIER **SENTIER-ARTS ET METIERS** **Réunion du 30 janvier 2025**

Présent.e.s : Gilles-Henri BAILLY, Pierre DE LIGNY-BOUDREAU, Dominique GIRARD, Franck GUILLORY, Francis LEBISSONNAIS, Marie-Josèphe PIERRAT, Bertrand RICHARD, Benjamin ROSMINI, Bruno SALLERAS, Fabienne WEHRLE.

Mairie : Jimmy BERTHÉ, élu référent du Conseil de quartier, Alexandre BAUX-DE CASTRO, chargé de participation citoyenne.

Excusé.e.s : Apolline ALAGUILLAUME, Charles BOUYSSOU, Catherine COLLET, Angela FESTI, Chantal HEMARD.

Auditeurs libres : Françoise BAGOT, Florence BONACCHI.

Réponse aux questions de la précédente réunion par Jimmy Berthé

Lors de la réunion du 19 décembre, la réponse suivante avait été apportée à la question relative aux procédures envers la copropriété ayant dégradé le potager de la Lune : « *Voici le retour que nous avons reçu des services de la DEVE : Les procédures sont celles liées à un compte de tiers. Les services de la DEVE ont besoin d'obtenir, en priorité, un devis de remise en état, afin d'être en droit de réclamer quoi que ce soit à une entreprise - si des travaux réalisés ont entraîné une dépense, ce coût doit être nécessairement traduit par un devis. C'est une fois le devis transmis que les services de la DEVE pourront lancer un recouvrement sur compte de tiers à hauteur du montant de ce devis. Les travaux réalisés seront facturés par le prestataire et payés par la Ville, qui recouvrera, dans un second temps, via le Trésor Public.*

Il est également mentionné la logique de négociation entreprise par le Potager de la Lune, qui souhaite obtenir des compensations. Cependant, les services de la DEVE et de façon général les fonctionnaires ne peuvent pas intercéder dans ce type de relation. »

Le CQ avait indiqué qu'il souhaitait obtenir des informations sur la procédure en cours entre la ville et la copropriété ayant un mur pignon sur le square Bidault.

La DEVE ne parvient pas à faire entendre à l'association du potager de la Lune que, pour un recours, il est nécessaire de se baser sur un devis et non sur un projet de réfection « bénévole » avec des élèves d'une école d'architecture. À ce jour, la DEVE n'ayant reçu aucun devis (car la réfection est gratuite et bénévole), elle ne pourra pas ouvrir de dossier pour recouvrement. Nous arrivons donc à la limite de ce que la Ville peut faire à ce sujet.

Point sur les projets du Conseil de quartier

Le Conseil de quartier a participé au financement du vide-greniers au Carreau du Temple le samedi 11 janvier.

Il organisera un printemps solidaire le 29 mars, la 3^e édition du Festival de SAM dans le square Émile Chautemps le 24 mai, ainsi que 2 ou 3 journées dans l'année dont une le samedi 20 septembre 2025 qui est la journée Mondiale du Clean Up Day.

Deux boîtes à livres seront prochainement installées dans les squares Bidaut et Émile Chautemps.

L'organisation d'un Noël Solidaire en 2025 est à l'étude.

Le Conseil de quartier s'interrogeait sur la possibilité de financer la réfection des fresques de l'école Dussoubs grâce à son budget d'investissement. Un projet déposé au budget participatif avait permis d'estimer le projet à 60 000€.

Concernant le square Émile Chautemps, la pose de la clôture autour des jeux d'enfants a bien été prise en compte. La DEVE n'est cependant pas encore en mesure d'indiquer une date de pose.

Concernant l'organisation du 3^e Festival de SAM, Le Conseil de quartier prévoit d'impliquer les écoles. Par ailleurs, il souhaiterait avoir un soutien logistique plus important de la part de la Mairie lors de cette édition.

Nouvelle Charte des Conseils de quartier

La nouvelle charte des Conseils de quartier a été votée en Conseil de secteur le 28 janvier 2025.

Ceci implique quelques changements :

- Désormais les Conseils de quartier ont la possibilité d'émettre un vœu par an. Ils pourront également déposer des vœux conjointement avec d'autres Conseils. Un vœu est la possibilité de soumettre une demande directement au Conseil de secteur. Le Conseil de quartier réfléchit à déposer un vœu pour demander à donner le nom de Paul Varry à une piste cyclable.
- Possibilité d'organiser des réunions publiques thématiques réunissant des experts, des élus et les services techniques concernés. Plusieurs sujets ont été proposés au sein de l'équipe d'animation tels que l'activité économique ou le changement climatique.
- Le nombre de questions et signalements à la municipalité sont désormais encadrés. Les conseils de quartier peuvent adresser jusqu'à 3 questions et signalements par réunion.
- Chaque Conseil de quartier doit produire 4 réalisations par an.
- L'équipe d'animation est toujours composée de 5 personnes, mais il est désormais possible de nommer des suppléants.
- Il n'est plus possible d'être inscrit et donc de voter dans deux Conseils de quartier
- Les mandats des membres de l'équipe d'animation ne sont plus reportables au-delà de 3 réélections.

Second collège du Conseil de quartier

Le Conseil de quartier fait le constat que son second collège couvre bien le milieu associatif, cependant, les commerçants n'y sont que très peu représentés. Le Conseil de quartier identifiera des acteurs qu'il soumettra à la Mairie pour l'étoffer.

Calendrier des réunion 2025

1er semestre :

- 30 janvier
- 3 avril
- 17 juin

2nd semestre :

- 30 septembre
- 6 novembre
- 16 décembre

Points divers :

- Le Conseil de quartier envisage de se rapprocher du CNAM pour proposer un projet de dynamisation du passage du Caire.

- La Mairie a mis en place un comité de suivi pour le secteur Les Halles-Bonne Nouvelle. Un représentant des Conseils de quartier Halles-Beaubourg-Montorgueil et Sentier-Arts et Métiers participeront aux réunions et rapporteront leur teneur à leur Conseil respectif.

Questions :

1. Au sujet de l'immeuble du 226 rue St Denis : à quelle date sera-t-il livré et occupé ? À quelle catégorie de logement social appartient-il ? (Cf dans un contexte de fermetures de classes, il est intéressant de savoir si des familles habiteront cet immeuble en vue de pouvoir inscrire des enfants à la rentrée de septembre 2025)
2. Au sujet du passage du Caire, quelle perspective, quel projet donner à ce passage composé de commerces privés en grande majorité fermés. Comment le réanimer ? Situé au cœur du sentier, le passage est devenu le rendez-vous des professionnels et grossistes du prêt-à-porter. Contrastant avec les devantures récentes, le registre supérieur des façades conserve souvent les dispositions d'origine. Une importante restauration du passage du Caire a eu lieu en 2017 dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Paris. La verrière et les façades intérieures ont fait l'objet d'une restauration complète.)
3. L'immeuble sis à l'angle des rues des Jeuneurs et du sentier, actuellement non occupé après un incendie intervenu le 20 juillet 2024 : date de sa réouverture, origine de l'incendie ? Immeuble d'occupation mixte commercial et habitation ?
4. Au sujet de la ZFE mise en place en 2019, quels sont les moyens mis en œuvre pour son respect et quels sont les 1ers résultats ? (En France, la ZFE repose sur le système de vignettes Crit'Air. Son principe est de limiter la circulation des véhicules les plus polluants dans un périmètre défini et selon des plages horaires déterminées, par décision des collectivités concernées)

Le Conseil de quartier précise qu'il a conscience qu'il ne peut soumettre que 3 questions par réunion et indique que la 4^e question peut être reporté à la séance suivante, en avril, si la Mairie le souhaite.

Liens utiles :

- Pour écrire à votre équipe d'animation :
sentierartsetmetiers@gmail.com
- Adresse Instagram du Conseil : cdq.sam
- Lien vers l'application Dans Ma Rue :
<https://www.paris.fr/dossiers/l-application-dansmarue-65>
- Lien vers la page du Conseil de quartier sur le site de la Mairie :
<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/sentier-arts-et-metiers-17542>